



Inscription

Répit Asperger 2021-2022

Personnes auxquelles le service est destiné Les personnes autistes légers ou ayant le syndrome d'Asperger, qui habitent sur le territoire de la Capitale Nationale, âgées entre 9 et 19 ans, qui habite avec leur famille naturelle et qui nécessitent un soutien léger.

Lieu Le répit aura lieu à Cité Joie (28, chemin des Cascades, Lac-Beauport) dans le chalet Rotary

Période d'inscription L'inscription se fait une fois par an, pour les services offerts entre septembre et juin.

Coûts 165 \$ pour une fin de semaine de deux jours
245 \$ pour une fin de semaine de trois jours

Durée du répit Du vendredi 19 h au dimanche 16 h

Repas Les repas sont fournis. Il est donc très important de nous aviser en cas de régime particulier, allergies ou intolérances (information à inclure dans la fiche du participant).

Activités offertes Une programmation diversifiée est offerte aux participants ; activités extérieures, cuisine, bricolage, activités de détente, activités sportives, etc.

Date limite pour l'inscription **Lundi, le 9 août 2021, à 16 h 30**
Veuillez noter que tout formulaire reçu par la poste après la date limite sera considéré comme en retard.

Processus d'attribution des répits

1. Faites-nous parvenir le formulaire d'inscription et la fiche d'information du participant (seulement si vous ne nous avez pas envoyé cette dernière pour les camps d'été 2021) dûment complétée avant le 9 août à l'adresse services@autismequebec.org.

*****Si vous faites l'inscription de votre enfant pour la première fois dans les services d'Autisme Québec :**

- Contactez la coordonnatrice des services des services afin de vérifier si le service offert correspond bien aux besoins de votre enfant.
- Joignez une copie d'un document prouvant le diagnostic de votre enfant.

2. Nous allons compiler les demandes reçues et attribuer les places disponibles en fonction de notre capacité d'accueil (maximum de 9 places par fin de semaine).

3. Vous recevrez une grille de confirmation indiquant les dates obtenues avant le 1^{er} septembre 2021